



## **PROGRAMME DE VEILLE 2022 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIETES DU SBF 120**

### **ALERTE N° 57 CONCERNANT BIOMERIEUX SA**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié début 2022 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*



## **BIOMERIEUX SA**

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 23 MAI 2022**

### **RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTION 3 : Quitus**

#### **Analyse**

La résolution proposée ne fait pas l'objet d'un vote bloqué ce qui va dans le bon sens (à la différence de sociétés qui insèrent l'approbation du quitus au sein même d'une résolution d'approbation des comptes).



Toutefois, de façon générale, soumettre le quitus au vote ne semble pas favorable à la défense des intérêts des actionnaires : les actionnaires ne disposent pas à ce stade de l'ensemble des éléments pour juger efficacement du bien-fondé de cette approbation qui n'est d'ailleurs imposée par aucune disposition. En outre, l'approbation du quitus aux administrateurs, inefficace semble-t-il au regard de la jurisprudence, ne pourrait, en toute hypothèse, qu'affaiblir la position d'actionnaires souhaitant postérieurement intenter une action sur la base d'une responsabilité des administrateurs.

- **RESOLUTION 15 : Approbation des éléments de rémunération ex post du DGD**

### **Analyse**

La rémunération du Directeur Général Délégué intègre l'attribution d'actions gratuites sans que soit communiquée d'indication ni sur la durée de critères de performance susceptibles de conditionner l'attribution d'actions gratuites, ni sur la nature de ces critères.

### **Référence**

#### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : II-C 4-2**

*Il est souhaitable que l'octroi d'actions gratuites soit lié à la réalisation de conditions de performance sur une longue durée (au moins 3 ans, de préférence 5 ans).*

*Les résolutions destinées à autoriser l'attribution d'actions gratuites à des salariés et/ou mandataires sociaux doivent intégrer des critères de performance explicites sur la base desquels seront attribuées lesdites actions afin que l'actionnaire puisse apprécier leur potentiel dilutif en conséquence.*

*Ces critères pourront être mentionnés dans la résolution ou dans les documents mis à disposition des actionnaires en vue de l'assemblée générale.*



## **GOUVERNANCE**

### **1. Composition du conseil de BIOMERIEUX SA**

Le conseil d'administration de BIOMERIEUX SA comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 50% de membres libres d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Alexandre Mérieux	PDG	Non libre d'intérêts	100%	M	48	FR	18	2026	1	1			
	Philippe Archinard	Dirigeant société liée Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	62	FR	12	2023	0	3	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Luc Bélingard	Durée du mandat	Non libre d'intérêts	100%	M	73	FR	16	2026	0	4		M	M
	Frederic Besème	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	65	FR	4	2022	0	1			
	Marie-Hélène Habert-Dassault	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	57	FR	10	2024	0	4		M	M
	Harold Boël		Libre d'intérêts	100%	M	57	BE	10	2024	1	1	P		
	Marie-Paule Kieny		Libre d'intérêts	100%	F	67	FR	5	2025	0	1			
	Agnès Lemarchand		Libre d'intérêts	50%	F	67	FR	8	2023	0	3	M		
	Fanny Letier		Libre d'intérêts	83%	F	43	FR	5	2025	0	2		P	P
	Alain Mérieux	<b>Censeur</b>												

## 2. Spécificités

- Les statuts de BIOMERIEUX comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- Les fonctions de Président et de Directeur Général ne sont pas séparées. La société n'a pas prévu d'introduire dans ses statuts la désignation d'un administrateur référent libre d'intérêts.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Alain Mérieux, fondateur, ancien Président, siège au conseil en tant que censeur.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

